

## GUIDE DU CANDIDAT

### SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Les enjeux de la période de stage à l'étranger ..... | 2 |
| Les conditions d'éligibilité .....                   | 2 |
| Les critères de sélection .....                      | 2 |
| La composition du dossier de candidature .....       | 2 |
| La préparation de la mobilité .....                  | 3 |
| La recherche de stage et d'hébergement .....         | 3 |
| Le transport vers le pays d'accueil .....            | 3 |
| L'accompagnement linguistique.....                   | 3 |
| L'allocation des bourses .....                       | 3 |
| Les documents obligatoires à fournir.....            | 3 |
| Les modalités de versement de la bourse.....         | 3 |
| La reconnaissance de la mobilité .....               | 4 |

## Les enjeux de la période de stage à l'étranger

- Acquérir ou développer des compétences interculturelles
- Développer les aptitudes et compétences linguistiques
- Valoriser votre CV et améliorer votre employabilité

## Les conditions d'éligibilité

### Les critères de sélection

Une commission composée de l'enseignant coordonateur ERASMUS, des professeurs principaux de chaque section de STS Assistant de Manager ou Tourisme ainsi que des formateurs en langue, examine et évalue tous les dossiers de manière transparente.

Elle sélectionne les étudiants qui pourront effectuer leur période de stage à l'étranger en vertu du principe de non discrimination et de l'égalité d'accès de tous les candidats même en situation de handicap.

La validation des candidatures retenues se fait en fonction de critères précis suivants :

| Critères  | Importance |
|---|------------|
| ▪ les résultats académiques (notes obtenues et assiduité) | 50%        |
| ▪ la motivation   | 20%        |
| ▪ l'existence d'un projet professionnel                   | 15%        |
| ▪ les aptitudes linguistiques                             | 15%        |

Chaque dossier sera donc évalué et noté par ordre d'arrivée, puis classé par ordre de mérite après la date limite de dépôt des candidatures..

La commission arrêtera ensuite, en fonction du nombre de places disponibles, la liste des étudiants retenus à qui une bourse sera attribuée selon les conditions définies au programme.

Le reste des candidats ayant respecté toutes les conditions d'éligibilité pourront alors bénéficier du programme Erasmus + et des documents officiels ainsi que la formation linguistique mais sans toucher de bourse.

Ils seront alors déclarés étudiants « non allocataires ».

Chaque étudiant sera informé de la suite donnée à son dossier par courriel et en cas de désaccord avec les résultats il pourra avoir accès au motif de refus de sa candidature

Aucun recours ne sera pris en considération si le dossier de candidature est incomplet.

### La composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'établissement dans la rubrique Erasmus+ et à renvoyer accompagné des pièces justificatives à l'adresse [erasmus+@feyder.fr](mailto:erasmus+@feyder.fr) .

**Rappel des documents à fournir : (tous les documents sont à fournir en version pdf)**

- fiche de candidature à télécharger
- lettre de motivation
- CV (en précisant bien le niveau de LV)
- relevé(s) de notes semestriel(s)
- lettre de recommandation (facultatif)
- photo d'identité en format numérique
- copie de votre passeport ou carte d'identité ou carte de séjour
- attestation de situation de handicap
- attestation d'assurance civile
- carte européenne d'assurance maladie

déclaration sur l'honneur

un RIB

Dans certains cas particuliers, une aide de nature administrative pourra être apportée à des étudiants sélectionnés pour la mobilité sortante (obtention de visa, d'assurance...)

Contactez l'enseignant coordonnateur Erasmus de l'établissement.

## La préparation de la mobilité

La réalisation du stage à l'étranger se prépare en amont. Il faut rechercher le lieu de stage, l'hébergement, le moyen de transport et se mettre à niveau en matière linguistique.

## La recherche de stage et d'hébergement

Fort de l'expérience internationale développée depuis 2009, le lycée a développé des partenariats avec le Royaume-Uni et l'Espagne pour la recherche des lieux de stages et d'hébergement.

Pour les autres destinations, les étudiants sont guidés tout au long de leurs démarches.

## Le transport vers le pays d'accueil

Le choix du mode de transport ainsi que la réservation des billets demeure de la responsabilité des étudiants.

## L'accompagnement linguistique

Des ateliers sur les différences interculturelles sont intégrées dans les modules de formation.

Des kits numériques de mobilité (usages, formulations spécifiques, faux-amis, codes de communication....) sont mis à disposition des étudiants avant leur départ.

En outre, la plateforme OLS (Online Linguistic Support) permet l'évaluation du niveau des étudiants sortants avant et après la période mobilité de stage. L'évaluation avant le départ peut donner lieu, le cas échéant, à la mise à disposition de modules de cours pour une mise à niveau.

## L'allocation des bourses

### Les documents obligatoires à fournir

#### ➤ le contrat étudiant

Il s'agit d'une convention de stage spécifique à compléter et à faire signer par l'étudiant, le chef d'établissement et le responsable de l'entreprise d'accueil.

#### ➤ L'attestation de présence

C'est un document à faire signer par l'entreprise d'accueil et à retourner à l'établissement pour obtenir le solde de la bourse.

#### ➤ Le rapport final

C'est le document qui vous permet d'évaluer votre séjour ERASMUS, à transmettre obligatoirement, dans le mois suivant la fin du stage, pour percevoir le solde de la bourse.

## Les modalités de versement de la bourse

#### ➤ Le montant de la bourse

La bourse mensuelle moyenne est fixée, sous réserve de modification, à 332€.

Celle-ci peut varier de :

- **350€ à 450€ pour les pays du groupe 1** (Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni)
- **300€ à 400€ pour les pays du groupe 2** (Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Island, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie) et **du groupe 3** (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine)

➤ **La période de paiement**

**70%** dans les 30 jours après la signature du contrat de mobilité par les 2 parties (étudiant et lycée) et au plus tard :

- le jour de début de la période de mobilité
- ou 15 jours après la réception de l'attestation d'arrivée

**30%** dans les 45 jours après la réception du rapport du participant

## La reconnaissance de la mobilité

Les périodes de stage en Europe sont systématiquement reconnues par la création d'un Europass Mobilité. C'est un document européen officiel, qui décrit les périodes de mobilité en Europe en précisant les compétences acquises en matière professionnelle et linguistique.

[Exemplaire d'Europass Mobilité](#)